

Paris, le

28 DEC. 2012

Cher Monsieur le Secrétaire général,

Par lettre en date du 6 décembre, vous m'avez fait part de la position de votre syndicat sur le nouvel acte de décentralisation, qui donnera lieu au dépôt d'un projet de loi au Parlement dans les premiers mois de l'année 2013.

Vous exprimez en particulier une inquiétude concernant l'hypothèse d'un transfert progressif et continu de politiques nationales vers les régions, celles-ci disposant d'un large pouvoir de définition, d'adaptation et de choix dans les modalités de mise en œuvre de ces politiques; vous y voyez une atteinte à l'indivisibilité, à la cohérence et à l'unité des politiques conduites sur notre territoire, et partant une menace pour l'égalité républicaine.

Sur tous ces points, je puis vous assurer que telle ne saurait être l'orientation suivie par le Gouvernement. Ainsi que je l'ai indiqué devant les états généraux de la démocratie territoriale réunis par le président du Sénat, Jean-Pierre Bel, le 5 octobre dernier, l'objectif de ce nouvel acte de décentralisation est avant tout de rendre plus clair, plus efficace et plus juste l'exercice des politiques publiques locales.

Cela signifie certes qu'il faut faire davantage confiance aux collectivités territoriales, acteurs incontournables du développement économique, de l'emploi, de l'investissement mais aussi de la solidarité sociale et territoriale, pour mener à bien les actions dont elles ont la charge. Mais cela ne veut pas dire, à l'inverse, que l'Etat soit conduit à se dessaisir de ses missions les plus essentielles, parmi lesquelles figure, comme vous le soulignez à juste titre, le respect des lois et la garantie de l'égalité de traitement pour tous les citoyens en tous points du territoire national.

.../...

Monsieur Jean-Claude MAILLY
Secrétaire général
Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
141, avenue du Maine
75680 PARIS cedex 14

Au contraire, c'est dans le cadre d'une gouvernance territoriale aux responsabilités clarifiées, dans le souci d'une plus grande lisibilité et d'un accès facilité à nos concitoyens, que l'égalité républicaine et la solidarité seront rendues plus effectives. De la sorte, sous réserve des possibilités d'adaptation, très encadrées, d'ores et déjà prévues par la Constitution, le caractère unitaire de notre Etat ne saurait être remis en question.

Veillez croire dans ma détermination, pleinement partagée par le Premier ministre et par la ministre en charge de la décentralisation, pour que ces principes soient rigoureusement suivis dans le cadre de future loi de décentralisation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'expression de mes sentiments distingués.

Bien cordialement



François HOLLANDE